



**MAIRIE DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DECISION DU MAIRE - DMSF 2023-03-14

**CONVENTION ATELIERS PETIT'ARGILE
Pour les écoles maternelles**

Le Maire de la Commune de SISTERON

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-03-06.SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition d'organiser des Ateliers Petit 'Argile par Mme Emmanuelle BERNARD – Le Pré neuf, 04200 St Vincent dur Jabron.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'établir une convention pour ce partenariat.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec Mme Emmanuelle BERNARD pour la mise en place d'ateliers Petit 'Argile pour toutes les classes des écoles maternelles de Sisteron.
Soit 19 Séances à 70 € pour un montant total de 1 330 €.

ARTICLE 2 : Cette prestation aura lieu entre le 03 Avril 2023 et le 12 Mai 2023.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, Madame le Trésorier et Madame Emmanuelle BERNARD.

Fait à SISTERON, le 09 Mars 2023
Le Maire,
D. SPAGNOU.